

Comment confirmer les sources de financement

Version mise à jour en mars 2026

Ce tableau récapitule les documents que vous devez fournir pour confirmer les différentes sources de financement de votre projet.

- Les documents dans une langue autre que l'anglais ou le français doivent être accompagnés d'une traduction des points principaux, soit en anglais, soit en français.
Pour ce qui concerne **les memo deals** et **les contrats**, veuillez compléter, en anglais ou en français les formulaires disponibles sur notre site dans la rubrique « [Télécharger](#) ».
Ces formulaires ne sont pas à utiliser pour les lettres d'intention, de confirmation ou d'intérêt.
- Une **lettre d'intention** doit impérativement inclure un engagement ferme pour confirmer une avance, une subvention ou un investissement en equity. Elle diffère d'une **lettre d'intérêt** qui n'implique pas un tel engagement.
En cas d'indication de montants minimum et maximum, seul le montant minimum sera pris en compte.
- Les lettres d'intention/d'engagement/d'intérêt doivent être valables au moins jusqu'au dernier jour de la réunion d'évaluation du projet et ne doivent pas être datées de plus de six mois à compter du dernier jour de la réunion d'évaluation du projet, sauf si la lettre précise une validité supérieure à la période de six mois.

L'obtention de lettres d'intention à jour est la seule responsabilité des producteurs soumettant une demande

Source de financement	Documents requis
Fonds publics (supranational, national, régional, local)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente. Les résolutions officielles mentionnant le titre du projet et le montant du soutien peuvent également être acceptées pour certains fonds, mais peuvent nécessiter une reconfirmation par les autorités nationales.
Investissements des chaînes de télévision (préventes et coproductions)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente* *Pour ARTE/ZDF (ou tout autre diffuseur public allemand), une lettre conditionnée à l'approbation de la Conférence des Programmes ne sera prise en compte que si elle est complétée par l'engagement additionnel des diffuseurs concernés.
Minimum garanti (MG) pour la distribution (nationale ou ventes internationales)	Contrat, memo deal ou une lettre d'intention chiffrée récente. Si la société intervenant comme distributeur ou agent de ventes est la même que celle du producteur ou si elle est affiliée à l'un des coproducteurs, une lettre de banque récente chiffrée doit être fournie pour couvrir le montant du minimum garanti investi dans le financement du film.

Source de financement	Documents requis
Mise en participation du salaire du producteur ou d'un tiers	Lettre d'intention chiffrée indiquant clairement le poste budgétaire mis en participation et signée par la personne concernée (par ex. le producteur lorsque celui-ci met son salaire en participation, ou le membre de l'équipe artistique et/ou technique dont le salaire est mis en participation).
Investissement propre (y compris celui d'un coproducteur national/non-national) / equity	Lettre chiffrée ou relevé de banque récent précisant la capacité financière disponible sur le compte bancaire de la société concernée. Les extraits de comptes en ligne pourront être acceptés sous réserve que le nom du détenteur du compte soit visible.
Crédits d'impôts, Tax shelters et remises en espèces (cash rebates)	Allemagne : lettre d'intention chiffrée de la part du Fonds du Film Fédéral allemand (DFFF - Deutscher Filmförderfonds). Autriche : lettre d'intention avec montant de la part du Österreichisches Filminstitut (ÖFI). Belgique : Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée (datés de moins de 6 mois à compter du dernier jour de la réunion d'évaluation des projets) avec (de) la société investissant dans le film <u>et</u> l'agrément européen délivré par les autorités nationales compétentes. Bulgarie : Lettre d'intention avec montants du Centre national du film bulgare (Bulgarian National Film Center). Canada : Avis d'un expert-comptable indépendant des producteurs confirmant l'éligibilité du projet pour le(s) crédit(s) d'impôt concerné(s), accompagné d'une estimation du montant du/des crédit(s) d'impôt. Croatie : lettre d'intention avec montant de la part du Centre audiovisuel croate (HAVC). Chypre : lettre d'intention avec montant de la part de la Commission du Film chypriote (Cyprus Film Commission). Estonie : lettre de confirmation de l'Institut du film estonien (Estonian Film Institute) indiquant le montant de la remise en espèces prévue. Finlande : lettre d'intention avec montant de la part de Business Finland ou de la commission régionale du film. France : Veuillez noter que le crédit d'impôt accordé aux producteurs français ne peut pas être confirmé auprès d'Eurimages. Le Crédit d'impôt international (C2I) disponible pour les productions étrangères (TRIP – Tax Rebate for International Productions) et octroyé au prestataire de services de production en France peut être confirmé à l'aide d'une lettre d'opinion d'un expert-comptable indépendant confirmant le montant disponible. Géorgie : lettre d'intention avec montant de la part du Centre national du film géorgien (Georgian National Film Center). Grèce : un avis d'un expert-comptable indépendant des producteurs confirmant l'éligibilité du projet à la remise en espèces (cash rebate) et comprenant une estimation de la valeur de la remise en espèces (cash rebate) OU une lettre avec montant du Hellenic Film and Audiovisual Center

Source de financement	Documents requis
Crédits d'impôts, <i>Tax shelters</i> et remises en espèces (<i>cash rebates</i>)	Espagne : Avis d'un expert-comptable indépendant de la production indiquant le montant et l'éligibilité du projet. Hongrie: Preuve que la société de production et la production sont officiellement enregistrées auprès de l'Office National du Film ou, le cas échéant, une lettre de confirmation de l'Institut National du Film Hongrois ou, si elle est disponible, la décision de l'Office National du Film établissant l'éligibilité au soutien. Irlande : Avis d'un expert-comptable indépendant des producteurs indiquant le montant du crédit d'impôt. Islande : Lettre d'intention chiffrée de la part du Centre du film islandais (Kvikmyndamiðstöð Íslands / Icelandic Film Centre). Italie : Copie du formulaire de demande d'éligibilité au crédit d'impôt soumis en ligne au Ministère de la Culture, y compris la page indiquant le montant du crédit d'impôt. Lettonie : Lettre d'intention chiffrée de la part du fonds concerné. Lituanie: Certificat chiffré du Centre Lituanien du Film (Lithuanian Film Center) confirmant l'éligibilité du projet à l'incitation fiscale. Malte : Certificat chiffré d'approbation provisoire de la part de la Commission du film de Malte (Malta Film Commission). Norvège : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Institut norvégien du cinéma (NFI). Pays-Bas : Lettre d'intention chiffrée de la part du Fonds cinéma des Pays-Bas (Netherlands Film Fund). Pologne : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Institut du film polonais (Polish Film Institute), <u>ou</u> copie de la convention signée avec l'Institut du film polonais. Portugal : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Institut du cinéma et de l'audiovisuel (ICA). Romanie : Contrat, mémo-deal ou lettre d'intention chiffrée avec (de) la société investissant dans le film <u>et</u> confirmation de l'autorité nationale compétente. En ce qui concerne la remise en espèces (<i>cash rebate</i>), il faut une lettre d'intention chiffrée de la part de l'autorité compétente. Serbie : Certificat confirmant l'éligibilité des coûts délivré par le Centre du film de Serbie ou accord sur l'octroi de fonds d'incitation avec le Ministère de la culture. Slovaquie : Lettre de confirmation chiffrée du Fonds audiovisuel (AVF) indiquant que le projet a été approuvé pour la remise en espèces (<i>cash rebate</i>). Slovénie : Lettre d'intention chiffrée de la part du Centre du cinéma slovène. Suisse : Lettre d'intention chiffrée de la part de l'Office fédéral de la culture (OFC)-PICS (promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse).

Crédits d'impôts, <i>Tax shelters</i> et remises en espèces (<i>cash rebates</i>)	Tchéquie : <i>Project Record Certificate</i> fourni par le Fonds du film tchèque (Czech Film Fund) ou lettre du fonds confirmant l'éligibilité du projet à la remise en espèces (<i>cash rebate</i>) avec un montant. UK: confirmation du statut britannique du projet (<i>British qualifying status</i>) habituellement sous forme de reconnaissance provisoire de la coproduction délivrée par le BFI, accompagnée d'un calcul du montant attendu du crédit d'impôt établis par un expert-comptable indépendant de la production indiquant le montant. Autres pays : Veuillez contacter le Secrétariat d'Eurimages avant de soumettre votre projet.
Investissement en <i>equity</i> , placement de produits, sponsors	Contrat, lettre d'intention ou memo deal récent signé, chiffré et précisant les modalités de récupération <u>et</u> lettre récente d'une banque précisant la capacité financière de la société concernée.
Apports en industrie	(i) Une liste des biens/services qui seront fournis sous forme d'apports en industrie; (ii) Justificatifs relatifs à la propriété du matériel disponible ou à la disponibilité des services fournis au moyen d'une grille tarifaire, catalogue, liste sur site web, factures pour le matériel/équipement disponible, etc... (iii) Une indication précise des postes concernés dans le budget de production.

Veuillez prendre note des points ci-dessous lorsque vous complèterez votre plan de financement :

- Les MG pour la distribution internationale doivent être partagés au prorata des pourcentages de coproduction, à l'exception des avances sur ventes internationales partiellement ou entièrement financées par des Soficas. Dans ce cas, la part de l'avance financée par une ou plusieurs Soficas doit figurer uniquement sur le plan de financement français.
- Lorsque le producteur intervient également comme distributeur ou agent de ventes dans le financement du film, ou si le distributeur et l'agent de ventes sont affiliés à la société de production, le minimum garanti pour la distribution ou les ventes internationales devra être confirmé par une lettre de banque chiffrée.
- Veuillez noter que toutes les lettres d'intention, chiffrées ou non, doivent être valables moins jusqu'au dernier jour de la réunion d'évaluation du projet et ne doivent pas être datées de plus de six mois à compter du dernier jour de la réunion d'évaluation du projet, à moins qu'elles n'indiquent clairement une période de validité supérieure à 6 mois. Il incombe aux producteurs soumettant une demande de soutien d'obtenir, si nécessaire, des lettres d'intention à jour.

- Les mises en participation des salaires des producteurs et des frais généraux doivent être confirmées par une déclaration chiffrée du (des) coproducteur(s) concerné(s). **Veillez noter cependant que la mise en participation des salaires et frais généraux et les apports en industrie de tous les coproducteurs ne pourront être considérés comme des sources de financement confirmées que jusqu'à hauteur de 15% du budget.**
- Le pourcentage du soutien Eurimages demandé doit être en principe attribué à chaque producteur selon les pourcentages de participation à la coproduction, sauf en cas de répartition non proportionnelle. Dans ce cas-là, les termes de l'article **4.3.2** des Règles régissant le soutien à la co-production s'appliquent.

Le Secrétariat se réserve le droit de demander toute autre pièce justificative de financement qu'il jugera nécessaire pour l'appréciation du projet. Pour toutes questions relatives à la confirmation du financement, veuillez contacter le Secrétariat.